



REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFAB - Article 31.2

Un enseignant peut transmettre l'Aïkido soit :

- A) **à titre bénévole, titulaire du brevet fédéral**, éventuellement, dans l'attente d'un Brevet Fédéral), une Attestation Fédérale Provisoire d'Enseignement ou le BIFA peuvent être délivrés sous l'autorité du Président de l'organisme territorial. Une déclaration annuelle auprès du siège fédéral est nécessaire.
- B) **à titre rémunéré**, conformément à la législation en vigueur, titulaire du **CQP MAM "Option Aïkido aikibudo et disciplines associées"**, du **BEES 1^{er} degré**, du **DEJEPS** "Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées", du **BEES 2^{ème} degré** ou du **DESJEPS** "Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées".

CARACTERISTIQUES :

- Le titulaire du Brevet Fédéral FFAB ou UFA d'Aïkido avec moins de 5 ans d'expériences attestés par la ligue régionale, le CID** ou la délégation, peut bénéficier d'un allègement partiel de la formation pour le CQP MAM option aikido, Aïkibudo et disciplines associées. Il peut bénéficier de l'allègement du stage pédagogique*
- Le titulaire du Brevet Fédéral FFAB ou UFA d'Aïkido avec 5 ans d'expériences attestés par la ligue régionale, le CID** ou la délégation peut être allégé de la formation en centre, des U1, U2, U3 ainsi que du stage pédagogique (du CQP MAM option Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées)*
- Le titulaire du Brevet Fédéral FFAB ou UFA d'Aïkido peut obtenir l'unité 4 du DEJEPS « Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées » s'il possède le grade de 2^{ème} dan et s'il justifie de 350 h d'enseignement dans les cinq dernières années.

Article 7 de l'arrêté de création du DEJEPS « Aïkido, aikibudo et disciplines associées »

*un entretien de positionnement évaluera les compétences acquises.

** CID : comité interdépartemental

BREVET FEDERAL FFAB

Coordonnateurs de la Commission
Brevet Fédéral

Gabriel FEMENIAS
gabriel.femenias@gmail.com



FORMATION BREVET FEDERAL FFAB

Fédération Française d'Aïkido et de Budo

Les Allées
83149 BRAS

ffab@aikidoffab.fr

Tél : 04.98.05.22.28

Saison 2026/2027

www.ffabaikido.fr

RECONNUE PAR L'AÏKIKAI SO HOMBU DE TOKYO

SIEGE FEDERAL : 244 ROUTE DE BURE AURIAC - PLACE DES ALLEES / 83149 BRAS / TEL. 04 98 05 22 28 / E-MAIL FFAB@AIKIDOFFAB.FR

AGREMENT MINISTERIEL JEUNESSE ET SPORTS DU 18 DECEMBRE 2024 (FEDERATION AGREEE DEPUIS OCTOBRE 1985)

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Objectifs

Perfectionner ses compétences pour transmettre et enseigner l'aïkido transmis par Tamura Sensei tant au plan de la technique qu'au plan de la pertinence des séances

Réussir l'examen du Brevet Fédéral FFAB

Débouchés possibles

Enseigner à titre bénévole dans un club FFAB
(Article 31.2 du Règlement Intérieur FFAB)

Accéder aux diplômes professionnels : CQP MAM Option Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées et D.E.J.E.P.S. « Aïkido, aïkibudo et disciplines associées » (voir au recto)

Coût de la formation et de l'examen

80 € pour trois modules de formation
80 € pour l'examen (hors coûts d'hébergement, de restauration et de déplacement)
160 € pour le centre de Bras (formation et examen)

Financement

Le financement est à la charge des candidats.

Des aides peuvent être sollicitées auprès des clubs, des comités départementaux, des CID, des délégations et des ligues.

Exigences préalables

- . Etre âgé d'au moins 16 ans mais avoir 18 ans au moment de l'examen
- . Etre en possession du grade de 1^{er} Dan d'aïkido délivré par la CSDGE
- . Etre en possession de la licence FFAB et du certificat médical autorisant la pratique et l'enseignement de l'Aïkido.
- . Avoir un tuteur de stage au moins 3^{ème} Dan, titulaire du DEJEPS, du BEES, du CQP ou du Brevet Fédéral et faisant partie d'une liste agréée par le comité directeur du CID, de la délégation ou de la ligue.
- . Etre inscrit à l'école des cadres de son CID, délégation ou ligue
- . S'inscrire à la formation sur le site fédéral

Publics ciblés

Tout licencié remplissant les exigences préalables à l'entrée en formation et intéressé par l'enseignement de l'Aïkido

Inscription

Inscription sur le site du siège fédéral au plus tard le **1er Octobre 2026**.

En retour, un livret de formation sera adressé au candidat et un dossier de tutorat au tuteur.

Déroulement de la formation

80 heures de formation ** effectuées en deux temps et suivant deux options :

SOIT

44 heures de tutorat, école des cadres, stages nationaux et régionaux

ET

36 heures réparties sur 3 week-end dans 5 centres inter-régionaux (GRAND EST — GRAND OUEST — SUD EST — ILE DE FRANCE - GRAND SUD) ou en plusieurs séquences en organes territoriaux

SOIT

44 heures de tutorat, école des cadres, stages nationaux et régionaux

ET

36 HEURES AU CENTRE DE BRAS

5 JOURS DE FORMATION CERTIFICATIVE POUR DES CANDIDATS INSCRITS A L'ECOLE DES CADRES ET DISPOSANT D'UN TUTEUR

**** LES TITULAIRES DU BIFA N'AURONT QUE 66H DE FORMATION CAR LE NOMBRE D'HEURES DE TUTORAT PASSE DE 44H A 30H.**

Contenu de formation

- Connaissances réglementaires
- Conception et conduite de séances pédagogiques
- Démonstration technique
- Stage pédagogique auprès du tuteur

Modalités d'obtention

Par examen uniquement.

Il est rappelé que les candidats à l'examen doivent obtenir la moyenne de 10 au total des 4 épreuves suivantes : oral réglementaire, pédagogique, technique et stage en situation.

Une note éliminatoire existe pour les épreuves pédagogique et technique.

Examen

La certification sera organisée par les CEN missionnés par la Commission Brevet Fédéral :

- Pour les 5 centres inter-régionaux, les **14-15 Nov 2026 et 29-30 Mai 2027**

- Pour le centre de Bras, pendant les formations certificatives du 31/03 au 4/04 et du 21 au 25/04 2027. Les inscriptions limitées à 20 par session sont prises en compte chronologiquement.

Groupe des C.E.N. de la Commission BF

AUDRA Hubert – DEJEPS

BOUCHER Xavier - DEJEPS

COLONGE Guillaume - DEJEPS

DUFFOURS Richard - DEJEPS

FABRE Jean-François - BEES 2^{ème} degré

FEMENIAS Gabriel - BEES 2^{ème} degré

MARTY Nathalie - DEJEPS

MOINE Jean-Paul - BEES 2^{ème} degré